



GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES

« COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES A ENJEU 'EAU' EN
FONCTION DE LEURS OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ? »

Participants au comité de pilotage:



Publication réalisée avec le soutien financier du MEEDDM et du MAAP (fond CASDAR)



Avril 2010

SOMMAIRE

« Grille d'analyse des territoires »

INTRODUCTION.....	2
PARTIE I : GUIDE D'UTILISATION DE L'OUTIL	3
A) PRESENTATION GENERALE DE L'OUTIL	4
B) MODALITES D'UTILISATION.....	5
C) PRECAUTIONS ET CONSEILS D'UTILISATION	7
D) EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DE LA GRILLE.....	9
E) LISTE BIBLIOGRAPHIQUE	13
F) GLOSSAIRE.....	15
G) EXEMPLE D'APPLICATION DE LA GRILLE - CAS N°1 : comparaison des territoires de la thierache et du sud de l'aisne (02)	17
H) EXEMPLE D'APPLICATION DE LA GRILLE - CAS N°2 : St Martin la Garenne (78)	25
PARTIE II : GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES.....	35
PARTIE III : NOTICE D'UTILISATION DE LA GRILLE	44
A) COMMENT RENSEIGNER LES INDICATEURS ?.....	45
B) LISTE DES CRITERES.....	46
C) ANNEXE : CRITERES SPECIFIQUES A CHAQUE SYSTEME DE PRODUCTION.....	55

INTRODUCTION

Les structures ci-dessous font partie d'un comité de pilotage animé par la FNAB ; ce groupe travaille depuis 2008 sur la mutualisation et l'élaboration de méthodes et d'outils pour proposer différentes pistes contribuant au développement volontaire de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage, dans un but de protection et/ou de récupération de la qualité de l'eau potable.

Concrètement ce comité s'est fixé comme objectifs :

- d'élaborer la présente grille d'analyse des territoires afin d'aider les acteurs locaux à orienter leurs actions de développement de la production biologique en fonction des atouts et des contraintes du ou des territoire(s) concerné(s) ;
- de créer des plaquettes de sensibilisation en direction des animateurs locaux, des collectivités et des financeurs afin de présenter les actions possibles et concrètes à mettre en oeuvre sur un territoire pour protéger l'eau potable par l'AB.

Cet outil est le résultat d'un travail collectif entre :

- la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)
- certains GRAB (Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique)
- l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique)
- l'Agence Bio
- l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)
- les six Agences de l'Eau françaises
- le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer)
- le MAAP (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche)
- SOLAGRO : association spécialisée dans la réalisation d'écobilans et d'études sur les énergies renouvelables.
- Terres de Liens

Il a bénéficié du soutien financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ainsi que du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (fond CASDAR).



PARTIE I : GUIDE D'UTILISATION DE L'OUTIL

**« COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES A ENJEU 'EAU' EN
FONCTION DE LEURS OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ? »**

(« Grille d'analyse des territoires »)

A) PRESENTATION GENERALE DE L'OUTIL

L'agriculture biologique a vocation à se développer dans tout type de territoire. Cependant :

- Pour certains territoires, de nombreux changements conditionnent son développement, rendant parfois la démarche plus longue et complexe : il s'agit de créer les conditions favorables au développement de l'agriculture biologique,
- Pour d'autres territoires, les contextes agricole, technico-agricole, politique, réglementaire et économique sont favorables au développement de l'agriculture biologique. C'est dans ces territoires que des programmes de développement de l'agriculture biologique ont a priori le plus de chances d'aboutir.

A qui s'adresse cette grille et quels sont ses objectifs ?

La loi du 03/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement prévoit de favoriser l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable, car ce mode de production permet de prévenir efficacement les pollutions de l'eau.

Cette grille peut être utilisée par différents acteurs d'un territoire (voir exemples plus bas), pour répondre à deux types d'objectifs :

- Cas n°1 : Comparer des territoires au vu de leurs opportunités de développement de l'AB et identifier ceux qui présentent les dispositions les plus favorables, pour amorcer ou accélérer le développement de ce mode de production.
- Cas n°2 : Mettre en évidence sur un territoire prédéterminé les éléments favorables au développement de l'AB ainsi que les freins, afin d'adapter une stratégie d'actions permettant de les lever.

Cette grille peut également constituer un outil d'aide à la décision dans le cadre du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable.

La qualification des aires d'alimentation de captages au regard de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique qui résultera de cette analyse permettra

d'identifier des aires d'alimentation de captages qui présentent à la fois des enjeux forts en matière d'eau potable ET des opportunités de développement de l'agriculture biologique.

Pour cela, cette grille devra être croisée avec des critères permettant de qualifier les aires d'alimentation de captages en fonction de leurs enjeux vis-à-vis de la ressource en eau potable.

Ce sera aux acteurs de l'eau de définir par eux-mêmes et sur la base de leurs propres critères (volumes de production des captages, vulnérabilité des captages, qualité de l'eau, origine des éléments polluants, évolution temporelle des critères de qualité, taille de la population desservie...) les territoires qu'ils considèrent en premier lieu « à enjeu » pour une protection de l'eau par des pratiques agricoles adaptées.

Mise en garde :

La présente grille est un outil d'analyse territoriale et ne peut être utilisée ni à l'échelle de l'exploitation agricole, ni à une échelle géographique trop grande (niveau national ou interrégional). Elle doit être utilisée sur un territoire cohérent en termes de mode de culture et productions, de contexte pédoclimatique, etc.

L'échelle d'analyse retenue dépendra donc de l'usage strict de la grille :

- cas n°1 : usage départemental / régional
- cas n°2 : usage local (aire d'alimentation de captage, portion de département)

Choix méthodologique pour construire cette grille : des indicateurs globaux

De manière à proposer un outil qui soit le plus opérationnel possible, nous avons fait le choix de retenir pour cette grille des critères globaux, à renseigner à l'échelle d'un territoire, et ne nécessitant pas de recenser les pratiques précises des agriculteurs.

B) MODALITES D'UTILISATION

Cette grille a vocation à être remplie grâce aux regards croisés des acteurs qui connaissent le territoire d'un point de vue agricole et environnemental en particulier vis-à-vis de la question de l'eau. Les indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, constituent l'assise sur laquelle s'appuie les dires d'experts.

A titre d'exemple, voici les acteurs ou structures devant être associés au renseignement de cet outil d'analyse :

- animateur du territoire (Parc Naturel Régional, Chambre d'Agriculture, SAGE...)
- animateur de MAE territorialisées
- Conseiller/Animateur de GRAB
- Représentant de la filière biologique (coopérative, organisation de producteurs biologiques...)
- Technicien local de Chambre d'Agriculture ou animateur de GDA, animateur d'autres structures locales (réseau agriculture durable, CIVAM, etc.)
- Représentant de l'Agence de l'Eau
- Représentant de la DDT et/ou Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Représentant de la collectivité et/ou du gestionnaire de l'eau
- Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
- Etc.

Dans tous les cas, il est important que puissent participer des représentants de trois types d'acteurs : acteurs de l'eau, acteurs de l'agriculture locale, acteurs de l'agriculture biologique ; auxquels peuvent être associés d'autres acteurs.

Avant d'utiliser cette grille, le pilote de l'étude se chargera de lister sous forme bibliographique les informations collectées et déjà disponibles auprès de différents organismes sur le contexte local : étude de l'aire d'alimentation de captage (AAC) réalisée ou en cours, études hydrogéologiques, diagnostics agricoles (à l'échelle de l'exploitation ou du territoire), etc.

Le tableau ci-après présente les deux types d'usage possibles de la grille, les objectifs poursuivis, les résultats attendus et des précisions sur les usagers.



Type d'usage	Objectif	Cette grille permet de...	Usagers	Temps nécessaire
1. Comparaison et priorisation de territoires	Dans le cadre d'une stratégie de développement de l'AB, <i>prioriser les territoires d'intervention en fonction des opportunités de développement de ce mode de production</i>	Identifier les territoires qui rassemblent plus d'opportunités de développement de l'agriculture biologique afin d'y mener prioritairement des actions	Une personne pilote interroge les différentes sources d'information <i>ou bien</i> les différentes personnes ressources se réunissent et décrivent les différentes AAC	Variable en fonction du niveau de détail des indicateurs. Cela peut être ½ journée si fait lors d'une réunion entre les acteurs.
2. Approfondissement des connaissances sur un territoire prédéterminé	Développer l'agriculture biologique <i>dans un territoire prédéterminé</i>	Identifier, pour ce territoire : - les éléments de contexte en faveur du développement de l'agriculture biologique et s'appuyer dessus dans un plan d'actions de sensibilisation et de développement - les éléments de contexte qui pourraient freiner le développement de l'agriculture biologique ; il est alors possible de mettre en place des actions adaptées pour lever ces freins	Une personne est chargée de l'analyse et questionne les sources nécessaires <i>et/ou</i> réunion(s) entre partenaires pour analyser ensemble la situation	Variable en fonction du niveau de détail des indicateurs. Peut nécessiter plusieurs rencontres/réunions pour avoir une analyse fine du contexte.



L'utilisation de la grille se fera en deux phases de travail, qui pourront être conjointes dans certains cas (par exemple si le travail est réalisé lors d'une seule réunion dans un souci de gain de temps) :

- Collecte des données et renseignement des différents critères de la grille
- Echanges, discussions entre acteurs *avec notamment le croisement des informations relatives aux potentialités de développement de l'AB avec les données relatives à l'eau* (fournies par les acteurs de l'eau compétents) : **il s'agit à ce stade d'analyser en quoi les systèmes biologiques pourront répondre à la problématique locale concernant l'eau potable.** Comment l'agriculture biologique protège la ressource en eau ? Quels systèmes agricoles biologiques, au vu des différentes caractéristiques locales, est-il intéressant de développer ?

L'objectif final de ce travail est de hiérarchiser les enjeux locaux et de choisir des pistes d'actions à mettre en place en conséquence, dans un objectif de protection de la ressource en eau potable.

C) PRECAUTIONS ET CONSEILS D'UTILISATION

- Pour l'usage n°1 : comparaison et priorisation de territoires

Si l'attribution d'une note pour chaque critère peut paraître une méthode intéressante, elle peut être difficile à effectuer (nécessité de déterminer des seuils, d'avoir des données chiffrées et précises, une échelle de notation et de pondération). Cette méthode s'avère délicate (concernant la pondération et l'agglomération des critères) et peut prendre beaucoup de temps. Il est donc proposé de donner une appréciation de chaque critère et une note synthétique globale pour chaque grand critère.

La participation des différents types d'acteurs est donc très importante pour fixer des référentiels justes et limiter la subjectivité.

- Pour l'usage n°2 : approfondissement des connaissances sur un territoire prédéterminé

Pour chaque critère, il faut préciser la source d'informations (ex : étude BAC, données DDARS, entretien avec conseiller chambre, informations issues du GAB/GRAB...).

Il est conseillé de prévoir une brève conclusion faisant suite aux éléments présentés pour un critère donné ; en effet si les informations recueillies sont détaillées, il peut être judicieux d'en faire une synthèse pour plus de clarté.

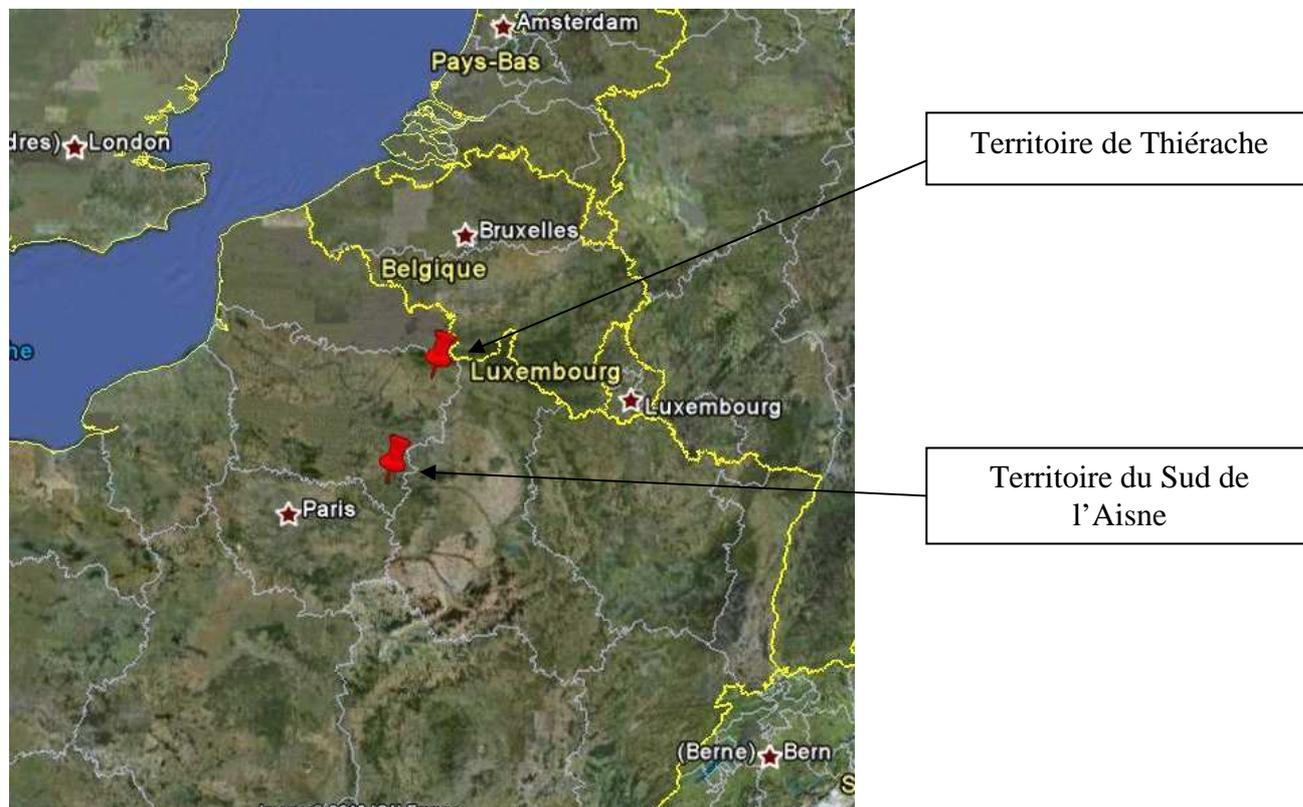
- **L'aspect Filières** est important dans l'analyse et parfois délaissé. Il faut veiller à bien prendre en compte les spécificités régionales ou locales d'organisation des filières (biologiques et conventionnelles).

- **La cartographie** de certaines informations offre une vision géographique de la réalité (exemples : coopératives ou autres clients ; agriculteurs biologiques existant sur le territoire). Ceci peut être réalisé à l'échelle locale de l'AAC et à l'échelle régionale.

D) EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DE LA GRILLE

Les grilles complétées se trouvent en annexe du document. Ci-dessous se trouvent les synthèses.

- ABP (Agriculture Biologique Picardie) : comparaison d'AAC sur demande de l'AESN



- *Cadre / Contexte* : étude du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage prioritaires du bassin Seine Normandie par l'ABP (Agriculture Biologique en Picardie).
- *Proposition du site à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*, avec la participation du Conseil régional de Picardie. L'objectif de l'étude vise à déterminer des zones d'actions prioritaires en matière de développement de l'AB.
- *Mode d'utilisation de la grille* : comparaison et priorisation de territoires (cas n°1). L'étude a été menée sur une partie du bassin Seine Normandie localisée en Aisne et en Oise (150 captages prioritaires). Le temps d'analyse territoriale étant assez conséquent, la grille a été utilisée non pas à l'échelle des AAC prioritaires, mais à l'échelle de territoires plus vastes : les EPCI (communautés de communes et pays essentiellement). L'analyse permet de comparer des territoires, d'identifier les leviers à actionner et les freins à lever pour développer l'AB sur ces territoires à enjeu Eau potable.
- *Renseignement de la grille* : étude réalisée par l'équipe de l'ABP et plus spécifiquement par les chargés de mission Eau et AB de l'ABP. D'autres acteurs territoriaux ont été sollicités (distributeurs d'eau, services de l'Etat, animateurs territoriaux, chambres d'agricultures, agriculteurs biologiques, opérateurs économiques, APNE, etc.).

• *Points forts analysés pouvant être valorisés dans les actions futures :*

Diverses actions doivent être menées en parallèle sur ces territoires. Les leviers semblent plus importants dans le Sud de l'Aisne qu'en Thiérache.

Territoire de Thiérache	Territoire du Sud de l'Aisne
Système de production favorable au passage à l'AB	Possibilité de valorisation des produits biologiques (bassin parisien) – opportunité de marché
Pression réglementaire forte due aux captages Grenelle qui oblige à définir des programmes d'actions ambitieux dans un délai assez court.	Sensibilité des élus et acteurs locaux à l'AB et aux projets environnementaux
Dynamique de conversions enclenchée sur les 2 territoires	
	Contexte politique favorable à l'AB – plusieurs contrats globaux pour l'eau fléchant des objectifs ambitieux en matière d'AB

• *Freins analysés qui devront être pris en compte dans les actions futures :*

Territoire de Thiérache	Territoire du Sud de l'Aisne
Peu de techniciens pour accompagner l'installation et la conversion à l'AB	Peu de techniciens pour accompagner l'installation et la conversion à l'AB
Faible bassin de consommation	
Politique « curative » menée en matière d'Alimentation en Eau Potable (abandon de captage, interconnexion, mélange d'eau, etc.)	
Evolution de la SAU (accroissement des surfaces en GC)	
Non remise en question de l'utilisation des phytosanitaires	

• *Plusieurs leviers à actionner :*

- Sensibilisation et communication sur l'intérêt de l'AB vis-à-vis de la préservation des ressources en eau.

- Visites de ferme, journée portes ouvertes, rencontre d'acteurs territoriaux (DDARS, syndicats d'eau potable, élus locaux, distributeur d'eau, hydrogéologue, animateurs territoriaux, coopératives, agriculteurs et autres acteurs du monde agricole).

- Journées techniques à destination des agriculteurs conventionnels afin de vulgariser les techniques biologiques (désherbages, diverses méthodes alternatives).

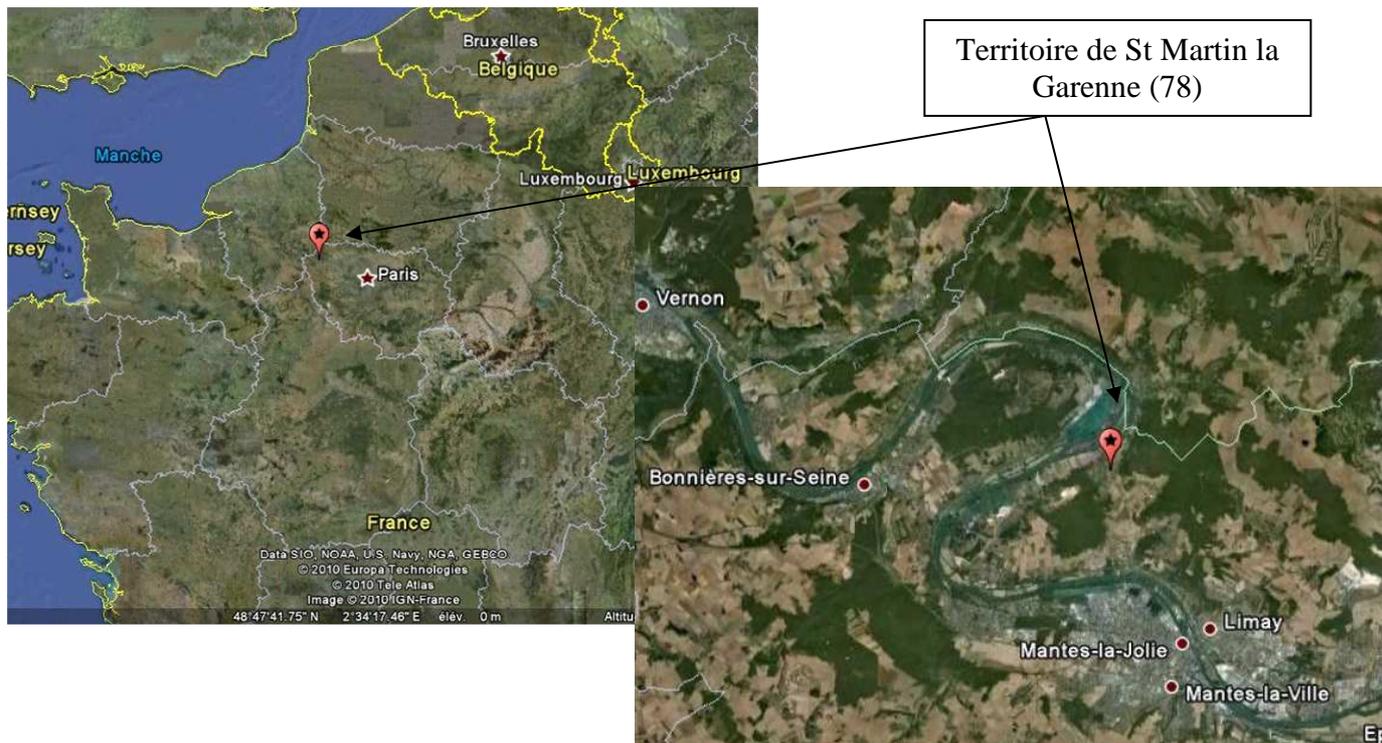
- Accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques (proposer des diagnostics de conversion à l'AB, etc.).

- Participer à l'élaboration des enquêtes réalisées chez les agriculteurs dans le cadre des études BAC (diagnostic multipression) afin de juger du potentiel de conversion à l'AB dans les AAC.

- Travailler au développement des débouchés pour les produits biologiques.

Cette étude n'est pas exhaustive, de nombreux paramètres ont pu évoluer depuis ce « pré-diagnostic » (réalisé en 2009)

- GAB IDF (Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France) : territoire de l'AAC de St Martin la Garenne (78)



- *Cadre* : Contrat Eau entre le GAB et l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec un volet sur la faisabilité du développement de l'AB sur des zones à enjeu eau.
- *Proposition de ce site par l'Agence de l'Eau* pour différentes raisons :
 - Différentes études détaillées disponibles dont une étude BAC en 2006 et des études hydrogéologiques par un bureau d'études et par le BRGM ;
 - Volumes importants prélevés pour la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) ;
 - Problème de pollution par les pesticides ; construction d'une usine donc obligation d'un programme préventif vis-à-vis des risques de pollution ;
 - AAC relativement limitée (3000 ha) et bien identifiable (boucle de Seine) ;
 - Enjeux de biodiversité (zone Natura 2000) ; faisant partie d'un Parc Naturel Régional ;
 - Captage Grenelle
- *Mode d'utilisation de la grille* : approfondissement des connaissances sur un territoire prédéterminé (cas n°2)
- *Renseignement de la grille* : réalisé par la chargée de mission eau du GAB dans un but de test préliminaire de l'outil après environ un an de travail partenarial avec le gestionnaire de l'eau, la collectivité et les agriculteurs ; sera amenée à partager l'analyse avec ces acteurs pour orienter les actions.
- *Quelques éléments de contexte concernant l'agriculture*
 - 13 exploitations concernées, dont seulement quelques-unes ont leur siège sur l'AAC
 - Exploitations de grandes cultures principalement (blé, orge, maïs, colza) ; 1 polyculteur-éleveur ; en moyenne 150 ha de SAU

- Parcellaire très morcelé, incertitudes sur le foncier avec nombreux accords oraux (pas de remembrement à cause des carrières de sable dans le secteur)
- Qualité moyenne des sols (tendance sableuse)

• *Points forts analysés pouvant être valorisés dans les actions futures :*

- Possibilité de valorisation des produits biologiques :
 - par des coopératives plus ou moins proches pour les grandes cultures : une 100% AB dans le département voisin et une classique localement mais ayant déjà une filière biologique amenée à se développer ;
 - sur des marchés locaux pour le maraîchage.
- Possibilité d'appui technique par des conseillers spécialisés AB des chambres d'agriculture.
- Possibilité d'appui par l'association locale des usagers de l'eau
- Pression réglementaire forte due au captage Grenelle qui oblige à définir un programme d'actions ambitieux dans un délai assez court.

• *Freins analysés qui devront être pris en compte dans les actions futures :*

- Insécurité vis-à-vis du foncier notamment à cause du projet de carrière
- Qualité des sols moyenne pouvant être un frein au système biologique
- Inquiétude de la profession agricole locale qui perçoit la démarche préventive principalement en termes de contraintes

L'accent devra être mis sur la démonstration de la faisabilité de la production biologique en proposant de manière plus forte un diagnostic de conversion en grandes cultures et en élevage par les techniciens AB de la Chambre d'Agriculture, pour montrer les impacts de la conversion à l'AB et sa faisabilité de manière personnalisée.

Un travail relationnel devra être amplifié pour expliquer la démarche auprès de la profession et montrer que celle-ci peut représenter aussi des opportunités de développement.

E) LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

- Alföldi T, Fliessbach A, Geier U, et al. Organic agriculture and the environment. In : El-Hage Scialabba N, Hattam C, ed. Organic agriculture, environment and food security. Rome : FAO, 2002 ; 22-58.
- Benoît M, Larramendy S, Foissy D , Rouyer G, Caudy L, Bazard C, Bernard PY. 2005. Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations et enquêtes à des tentatives de modélisation en situation de polyculture-élevage. In : Sylvander B, ed. Actes du séminaire sur les recherches en agriculture biologique - Programme AgriBio de l'INRA. Draveil novembre 2003. INRA-ACTA, 2005.
- Benoit, M. et Simon, J.C.,2004. Grassland and water resources: recent findings and challenges in Europe. In: Luscher, A., Jeangros, B., Kessler, W., Huguenin, O., Lobsiger, M., Millar, N. and Suter, D. (eds.) Proceeding of the 20th General Meeting of the European Grassland Federation. Vdf Hochschulverlag AG, Zurich, pages117-128.
- Bourdais, JL. CEMAGREF / FCAAA. 1998. L'Agrobiologie et son impact sur l'environnement. Comparaison des systèmes de production agrobiologiques et conventionnels en Aquitaine sur la base d'indicateurs.
- Clark MS, Horwath WR, Shennan C, Scow KM, Lantni WT, Ferris H. Nitrogen, weeds and water as yield-limiting factors in conventional, low-input, and organic tomato systems. *Agr Ecosyst Environ* 1999 ; 73 : 257-70.
- De mey M. GABNOR, ISA. 2004. En région Nord Pas de Calais, quelles synergies pourraient se mettre en place entre politiques de protection de la ressource en eau et développement de l'AB ?
- De mey, M. GABNOR, ISA. 2004. Les impacts de l'AB sur la qualité de l'eau.
- Dalgaard T, Halberg N, Kristensen I. Can organic farming help to reduce N-losses? Experiences from Denmark. *Nutr Cycl Agroecosys* 1998 ; 52 : 277-87.
- Deffontaines JP, Brossier J. Agriculture et qualité de l'eau : l'exemple de Vittel. *Dossiers de l'environnement de l'INRA* 1997 ; 14.
- FAO. 2000. Food safety and quality as affected by organic farming, Agenda Item 10.1. 22nd FAO regional conf for Europe, Porto. Rome : FAO. ERC/00/7.
- FNAB (Caplat J.), 2006. Mise en place et analyse d'une collecte de données agro-environnementales sur les pratiques de l'agriculture biologique. 73p. Ce document n'évalue pas directement l'impact environnemental de l'AB, mais il est intéressant car il compare les pratiques des agriculteurs biologiques et conventionnels en s'appuyant en particulier sur l'outil de diagnostic DIALECTE.
- FNAB, ITAB, GABNOR, FRAB Champagne-Ardenne, SEDARB, CGAB, 2008. L'agriculture biologique: un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau <http://www.repasbio.org/fnab/images/docs/kiteau7fiches.pdf>
- GABNOR 2005. AB et protection de la qualité de l'eau. Etude des avantages et risques des pratiques des agriculteurs bio par rapport à la qualité de l'eau.
- Girardin, P, Sardet, E. 2003. INRA. Impact sur les eaux souterraines des prescriptions du cahier des charges de l'AB en grandes cultures.

- Hamilton PA, Helsel, DR. 1995. Effects of agriculture on ground-water quality in five regions of the United States. *Ground Water*, Vol 33, N°22, 217-266
- Hansen B, Kristensen ES, Grant R, Høgh-Jensen H, Simmelsgaard SE, Olesen JE. 2000. Nitrogen leaching from conventional versus organic farming systems – a systems modelling approach. *Eur. J. Agronomy*. 13:65-82
- Heid P. Organic agriculture protects drinking water around Munich, Germany. *Ecol Farming* 1997 ; 14: 24.
- IFEN, 2007. Les pesticides dans les eaux – Données 2005, Institut Français de l'Environnement, 39 p
- Kristensen SP, Mathiasen J, Madsen HB, Reenberg A. 1994. A comparison of the leachable inorganic nitrogen content in organic and conventional farming systems. *Acta Agriculturae Scandinavica, Sect B, plant Soil Sci*. 44:19-27
- Ostregaard HS, Stougaard B, Jensen C. 1995. Nitrate leaching depending on cropping systems. *Boil. Agri. Hortic*. 11:173-179
- Pang XP, Letey J. Organic farming: Challenge of timing nitrogen availability to crop nitrogen requirements. *Soil Sci Soc Am J* 2000 ; 64 : 247-53.
- Peigné, J., Ball, B., Roger-Estrade, J., David, C. 2007. Is conservation tillage suitable for organic farming? A review. *Soil use management* 23:129-144.
- Schrack D., Coquil X., Ortar A., Benoit M., 2009. Rémanence des pesticides dans les eaux issues de parcelles agricoles récemment converties à l'Agriculture Biologique, *Innovations Agronomiques* 2009 : 259-268
- Stolze M, Piorr A, Häring M, Dabbert S. Environmental impact of organic farming in Europe. Stuttgart-Hohenheim : Universität Hohenheim, 2000.
- Stopes C, Lord EI, Philipps L, Woodward L. Nitrate leaching from organic farms and conventional farms following best practice. *Soil Use Management* 2002 ; 18 : 256-63.
- Turpin N, Vernier F, Joncour F, 1997. Transferts de nutriments des sols vers les eaux – Influence des pratiques agricoles. *Ingénierie*. N°11 :3-16
- Woese K, Lange D, Boess C, Bogl KW. A comparison of organically and conventionally grown foods - Results of a review of the relevant literature. *J Sci Food Agr* 1997 ; 74 : 281-93.
- Younie D, Hermansen J. The role of grassland in organic livestock farming. In : Soegaard K, Ohlsson C, Sehested J, Hutchings NJ, Kristensen T, ed. *Grassland farming: balancing environmental and economic demands*. May Aalborg (Denmark) : EGF 5, 2000.

F) GLOSSAIRE

AAC : Aire d'Alimentation de Captage – Synonymes : BAC, ZAC.
AB : Agriculture Biologique
ABP : Agriculture Biologique en Picardie
AEP : Alimentation en Eau Potable
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
AQUEREM : Association Qualité Environnement Région Mantaise
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
APNE : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
ARMAB : Aide Régionale au Maintien de l'Agriculture Biologique
BAC : Bassin d'Alimentation de Captage
BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BRE : Bail Rural Environnemental
BRGM : Bureau de Recherche Géologiques et Minières
CA : Chambre d'Agriculture
CAMY : Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines
CASDAR : Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural »
CCRCT : Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry
CDC : Communauté De Communes
CG : Conseil Général
CIVAM : Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural
CIVC : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne
COPIL : Comité de Pilotage
CRP : Conseil Régional de Picardie
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDARS : Direction Départementale de l'Agence Régionale de la Santé
DDT : Direction Départementale des Territoires
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EA : Exploitation Agricole
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FSEAIF : Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Ile-de-France
FRCA : Fédération Régionales des Coopératives Agricoles
GAB IDF : Groupement d'Agriculture Biologique d'Ile de France
GABNOR : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas-de-Calais
GC : Grandes Cultures
GDA : Groupement de Développement Agricole
GDV : Groupement de Développement Viticole
GMS : Grande et Moyenne Surface
GRAB : Groupement Régional d'Agriculture Biologique
GREPP : Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires
IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles
ITAB : Institut Technique d'Agriculture Biologique
JPO : Journée Portes Ouvertes
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale



MAAP : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAE CAB : Mesure Agro-Environnementale Conversion à l'Agriculture Biologique
MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
NPDC : Nord Pas-de-Calais
OIN : Opération d'Intérêt National
PARC BIO : Programme d'Actions Régional Concerté pour la BIO
PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
RAD : Réseau Agriculture Durable
RC : Restauration Collective
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCE : Surface de Compensation Ecologique
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SDA : Sud De l'Aisne
UGB : Unité Gros Bovins
ZCE : Zone de Compensation Ecologique
ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale



G) EXEMPLE D'APPLICATION DE LA GRILLE - CAS N°1 : comparaison des territoires de la thierache et du sud de l'aisne (02)

	Thiérache	Appréciations	Sud de l'Aisne (axé sur la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry)	Appréciations	Commentaires
Potentiel de production en AB					
Facilité de passage en AB liées aux caractères propres des systèmes de production	En raison d'une dominance de systèmes en polyculture élevage herbager, le passage à l'AB est potentiellement plus simple que pour d'autres zones. Nombreuses exploitations en autonomie fourragère. Surface Toujours en Herbe/SAU élevée.	(+++)	La viticulture prédomine dans le Sud du territoire, les grandes cultures dans le Nord où l'on note la présence d'élevage. Travail engagé sur l'enherbement des parcelles en viticulture par le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne ("bonne appropriation" des techniques d'enherbement par les viticulteurs). Réalisation et diffusion d'une plaquette "érosion" en zone viticole en 2010 par la Chambre d'agriculture de l'Aisne.	(++)	Thiérache>Pays du Sud de l'Aisne (SDA)
Sensibilité / adhésion des agriculteurs aux modes de production biologique et, plus généralement, aux systèmes de production performants d'un point de vue environnemental	Des contrats ruraux et/puis territoriaux contractés par certaines communautés de communes thiérachiennes (Thiérache du Centre, Portes de la Thiérache, Région de Guise) avec l'AESN, peu de contractualisation, travaux engagés essentiellement sur les pollutions ponctuelles. 70 à 80% des agriculteurs sensibilisés à la préservation de la ressource en eau dans le cadre Life-Agri-Péron (bassin versant du Péron, captage Grenelle de Landifay présent sur ce territoire). Sensibilisation des coopératives par le biais d'Aisne Eau Mieux. Life-Agri-Péron poursuivi par l'opération Agripér'Aisne.	(+) Sensibilisation des agriculteurs et des prescripteurs à la préservation de la ressource en eau, mais non remise en question de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les bilans des contrats territoriaux (bilan des contrats ruraux assez positifs au niveau du nombre d'actions réalisées) ne sont pas encore divulgués, on peut néanmoins souligner que peu de MAE-MAET ont été contractualisées sur les territoires, notamment sur les AAC ouverts au PDRH.	Des contrats ruraux et/puis territoriaux contractés par certaines communautés de communes du Pays du Sud de l'Aisne avec l'AESN, peu de contractualisation, travaux engagés essentiellement sur les pollutions ponctuelles.	(+) idem commentaires à la Thiérache	Thiérache=SDA

Zone AOC	Zone AOC Maroilles en partie en Thiérache. Fabrication de Maroilles biologiques en 2010.	(++)	Zone AOC Champagne en partie dans le Pays du Sud de l'Aisne.	(+)	Thiérache>SDA
Existence d'un moteur d'innovation sur le territoire (agriculteurs biologiques dans un système de production proche)	Une dizaine d'agriculteurs biologiques en Thiérache (Picardie). Une trentaine d'agriculteurs présents en Avesnois (Nord Pas-De-Calais,"frontalier" avec la Thiérache). Plusieurs agriculteurs en conversion en Thiérache (en élevage bovin-lait notamment). Plusieurs porteurs de projet à la conversion à l'AB (notamment sur des AAC prioritaires, ex : Montcornet) en grandes cultures, maraîchage et élevage bovin-lait.	(++)	Une dizaine d'agriculteurs biologiques sur ce territoire. Dans la Marne ("frontalière" avec le Sud de l'Aisne), une dynamique de conversion est engagée. On est passé de 8 à 40 domaines en AB entre 2000 et 2010. Une animation spécifique en matière de viticulture biologique où une communication plus forte devrait permettre d'enclencher une dynamique dans le Sud de l'Aisne.	(+)	Thiérache>SDA
Fermes de démonstration	1 ferme en AB de démonstration (lait, élevage bovin et ovin, céréales) à Archon (localisée sur une AAC prioritaire). Des visites de ferme peuvent être organisées avec les GRAB voisins (GABNOR, Champagne Ardenne) sur plusieurs tailles d'exploitation.	(+++)	Réseau de fermes témoins en Champagne Ardenne. Opération Vignes Bio Ouvertes en Champagne Ardenne. 2 agriculteurs biologiques présents sur des BAC prioritaires (Essomes S/Marne, Rocourt St Martin).	(+++)	Thiérache=SDA
Enseignement agricole intéressé par l'AB	Enseignement agricole tourné vers l'AB : lycée agricole de la Thiérache avec un atelier spécialisé en AB (arboriculture - pommes à cidre)	(+)	Enseignement agricole tourné vers l'AB : lycée agricole de Crézancy avec ateliers spécialisés en AB (céréaliculture)	(+)	Thiérache=SDA

Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé	3 conseillers techniques en AB (grandes cultures, élevage, maraîchage/arboriculture) à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne (2) et au sein de l'ABP (1).	(++) Absence de techniciens en grandes cultures pendant quelques mois en 2008-2009 dans l'Aisne. Une personne appuie les porteurs de projet à la conversion ou à l'installation à l'AB, deux personnes travaillent à l'introduction des produits biologiques en restauration hors domicile, au développement des filières biologiques au sein de l'ABP. Une personne a été embauchée au sein de la FRCA pour "promouvoir l'AB" au sein des coopératives picardes.	Absence de conseiller technique en viticulture biologique. 3 conseillers techniques en AB (grandes cultures, élevage, maraîchage / arboriculture) à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et au sein de l'ABP. Présence du CIVC localement, de GDV dans la Marne pouvant accompagner les agriculteurs au passage à l'AB.	(++) idem commentaires de la Thiérache	Thiérache>SDA
Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	Réunion Aisne Eau Mieux à destination des techniciens de coopératives sur la thématique des grandes cultures biologiques (50 participants) en Janvier 2010. Collecte du lait assurée en Thiérache par Ucanel/Lactalis et Biolait.	(+)	Réunion Aisne Eau Mieux à destination des techniciens de coopératives sur la thématique des grandes cultures biologiques (50 participants) en Janvier 2010. Réunion sur l'AB lors de la mise en œuvre des CTE début des années 2000 (>80 participants).	(+)	Thiérache=SDA
Nature des systèmes de production ayant un potentiel de développement notable sur le territoire	Les grandes cultures prennent une part de plus en plus importante dans les assolements du Sud de la Thiérache. De nombreuses prairies sont retournées au profit du maïs ensilage.	(-)	A l'image des territoires voisins, le potentiel de conversion à l'AB d'une partie des vignobles locaux est réel.	(++)	Thiérache<SDA
	En 2002 : 62% élevage, 23% cultures, 14% Polyculture-élevage.	(++)	En 2002 : 52% viticulture d'appellation, 33% cultures, 10% polyculture-élevage, 3% élevage.	(+)	Thiérache>SDA
Conclusion sur le potentiel de production en AB	En raison d'une dominance de systèmes en polyculture élevage herbager, le passage à l'AB est potentiellement plus simple en Thiérache que dans le Sud de l'Aisne. Les manifestations (JPO, visites de ferme, journées techniques, etc.) mises en œuvre par les organismes de développement agricole dans les mois à venir (ABP, Chambres d'agriculture, autres) devraient permettre de lancer de nouvelles dynamiques de conversion à l'agriculture biologique sur ces deux territoires.				



Potentiel local de consommation de produits AB					
Importance du bassin de consommation	Faible bassin de population. Absence de grand pôle urbain (Hirson < 10 000 habitants) et émiettement de bourgs centre de petite taille.	(-)	La proximité du bassin parisien et de l'agglomération rémoise est un atout pour le Sud de l'Aisne. Château Thierry : ville moyenne de 15 000 habitants.	(+++)	SDA>Thiérache
Accessibilité au bassin de consommation	La Thiérache est une région enclavée.	(-)	Bassin de consommation accessible.	(++)	SDA>Thiérache
Existence d'une demande collective pour créer une demande locale de produits AB	Demandes ponctuelles	(+)	Réalisation d'une étude de faisabilité "Filières courtes et protection de la ressource en eau" sur la CCRCT en 2007 dans le cadre du contrat territorial pour l'eau de la région de Château Thierry. Cette étude a permis d'identifier certaines actions à mener pour favoriser l'introduction de produits locaux (et/ou biologiques) dans la restauration collective territoriale. Une personne devrait être embauchée sur le développement des filières à la CCRCT dans le 2nd semestre 2010.	(+++)	SDA>Thiérache
Conclusion sur le potentiel local de consommation de produits AB	Le potentiel local de consommation de produits AB est plus important dans le Sud de l'Aisne qu'en Thiérache. L'accessibilité du bassin de consommation et l'importance du bassin de population à proximité du pays du Sud de l'Aisne est une réelle opportunité pour ce territoire qui a pris un "temps d'avance" au niveau de la réflexion "introduction des produits bio/locaux" en restauration hors domicile. Des actions pourraient être lancées dans les mois qui viennent sur l'introduction de produits biologiques dans les établissements de santé publique, et au niveau des services à la personne (portage de repas à domicile notamment). Des produits biologiques sont peu à peu introduits dans les établissements scolaires des 2 territoires.				
Etat et possibilités de structuration des filières - Organisation de la commercialisation des produits biologiques					
Présence de filières permettant de valoriser les productions locales	Biolait collecte le lait biologique en Thiérache. Cohérence territoriale à trouver avec des zones spécialisées dans la production de céréales (objectif : favoriser les liens et les échanges entre éleveurs et céréaliers).	(++)	nc	(-)	Thiérache>Sud de l'Aisne

"Filières courtes"	Programme Leader en cours sur le territoire (réflexion en cours sur les filières).	nc	AMAP (« Le jardin des Fables » à Château Thierry, « Le panier bio dans Fère à Fère » en Tardenois). Marché biologique à Rocourt Saint Martin.	(++)	SDA>Thiérache
Grossistes et structures ou organisations collectives permettant de collecter ou centraliser l'offre de produits biologiques	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache à La Capelle, Norabio dans le NPDC	(+)	1 grossiste-négociant en Champagne à Charly S/Marne.	(+)	SDA>Thiérache
Magasins spécialisés	Au Nid Vert à Dolignon (magasin biologique)	(-)	Aux Sources de la Nature à Château Thierry (magasin biologique), projet de Biocoop à Château Thierry	(+)	SDA>Thiérache
GMS ayant des produits biologiques	nc	nc	nc		SDA>Thiérache
Entreprises de transformation spécialisées en AB ou ayant des ateliers AB	Kerry Savoury Ingredients France Sas à Montcornet, Materne à Boue, SARL Cathy à Luzoir	(+)	Kraft LU à Château Thierry, SAE des Moulin Hoche à Rozet Saint Albin, boulangerie à Château Thierry, Union Invivo Etz Inzo à Château Thierry	(+++)	SDA>Thiérache
Facilité de centralisation de la production AB	SCIC Bio d'ici d'abord : Organisation Economique de Producteurs Biologiques. Structure montée par l'ABP qui met en lien les producteurs et les distributeurs biologiques de la région via une collecte des produits par camion.	(+)	SCIC Bio d'ici d'abord	(+)	SDA=Thiérache
Conclusion	Filières en cours de construction sur les 2 territoires, orientation laitière en Thiérache et développement des filières courtes dans le Sud de l'Aisne				



Contexte politique local					
Position des collectivités territoriales par rapport au développement de l'AB	<p>Volonté politique de conserver l'identité paysagère locale (bocage, prairie, etc.) = favorable au développement de l'AB. La préservation de l'environnement est une source de développement local en Thiérache. Une des 5 CDC vient de signer la charte d'entretien des espaces publics avec le CRP, l'AESN, et le GREPP. Outil de transformation du lait biologique en cours de réhabilitation sur le territoire. Dynamique partenariale engagée dans l'Avesnois et qui donne des résultats encourageants (plusieurs dizaines d'agriculteurs volontaires accompagnés vers l'AB). Leader : "favoriser une agriculture alternative, une nouvelle économie liée aux produits de l'agriculture thiérachienne, et respectueuse de l'environnement".</p>	(++)	<p>Objectifs du contrat global pour l'eau de la région de Château Thierry : développement des surfaces en agriculture biologique : 10% de la SAU totale et 15% de la SAU dans les AAC / LEADER Pays du Sud de l'Aisne. AB citée dans la charte de territoire. animateurs territoriaux ouverts sur l'AB. Objectifs du contrat global pour l'eau de Charly S/Marne : développement des surfaces en AB : 6% de la SAU des AAC.</p>	(+++)	SDA>Thiérache
Position des collectivités vis-à-vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	<p>Abandons de captage, dilutions, interconnexions, usine de dénitrification et/ou sur charbons actifs.</p>	(-)	<p>Abandons de captage, dilutions, interconnexions, usine de dénitrification et/ou sur charbons actifs.</p>	(-)	<p>Curatif > préventif jusqu'à aujourd'hui, la signature de contrats globaux illustre un certain changement de procédé, et la mise en oeuvre à venir d'actions préventives.</p>

Position des acteurs de l'eau publics ou privés (syndicats de production - distribution AEP)	Etude BAC en cours de lancement sur de nombreuses AAC prioritaires	(+) ABP non intégrée aux comités de pilotages des études BAC pour le moment	L'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne embauche une personne pour accompagner les collectivités à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires / Nombreuses études BAC en cours de lancement. Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne prévoit l'aménagement d'une salle pédagogique à la station de traitement d'eau potable de Chézy S/Marne. Les syndicats de rivière travaillent à la reconquête de la qualité des cours d'eau territoriaux (arasements de seuils, reméandrage de ru).	(++)	Moins réactif dans le Sud de l'Aisne. Ensemble des AAC Grenelle de l'Aisne en Thiérache.
Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau et aux problèmes environnementaux plus globalement	Le programme Leader prévoit la réalisation d'un outil pédagogique (création d'une maison de l'environnement et de l'eau au pays des Trois Rivières). Nombreuses opérations engagées par les syndicats de rivières. Communication auprès du grand public sur ces opérations.	(++)	L'association Vie et Paysage sensibilise à la préservation et à la protection de l'environnement. Deux des objectifs de l'association visent à promouvoir l'agriculture biologique de proximité, et lutter contre le gaspillage des ressources naturelles. Vie et Paysage fait partie du réseau d'associations qui vont intervenir dans les lycées et collèges pour la sensibilisation à l'AB.	(++)	
Existences d'entreprises dépendantes d'une eau de qualité	nc	nc	nc	nc	nc
Pression foncière et accès aux terres agricoles	Propriétaires < fermiers / peu de "nouveau foncier" disponible / année	(-) Des cessations d'activité sont à envisager sur ce territoire (départs à la retraite, ce qui pourrait représenter une opportunité à l'installation).	Des opportunités pour l'installation agricole ; une dizaine d'hectares disponibles sur l'AAC d'Epoux Bézu. Terres mises à disposition à un maraîcher biologique sur l'AAC d'Essômes S/Marne (bail environnemental). Propriétaires < fermiers / peu de "nouveau foncier" disponible / années. Pression foncière liée à la proximité de la région parisienne et rémoise (principe de "la ville dortoir")	(+)	Menace / population parisienne



Position des organisations professionnelles agricoles locales vis-à-vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau	Engagement de la profession agricole dans les opérations de reconquête de la qualité des eaux.	(+)	Engagement de la profession agricole dans le contrat global pour l'eau dans les contrats globaux pour l'eau en cours sur le territoire.	(+)	Non remise en question de l'utilisation des phytosanitaires
Conclusion sur le contexte politique	Le contexte politique est favorable sur les deux territoires. Les objectifs ambitieux affichés par le pays du Sud de l'Aisne par le biais des contrats globaux pour l'eau donne un léger avantage à ce territoire, même si la dynamique engagée au niveau des conversions en Thiérache est à noter, et à pérenniser.				
Conclusions générales	Les 2 territoires présentent de nombreux atouts et opportunités au développement de l'agriculture biologique. Les leviers à développer et freins à lever diffèrent selon les territoires. Le potentiel de développement de l'AB semble plus important dans le Sud de l'Aisne qu'en Thiérache. Le potentiel de production à l'AB est clairement identifié en Thiérache contrairement au potentiel de consommation qui lui est réel dans le Sud de l'Aisne. Au niveau de la structuration des filières et du contexte politique, le Sud de l'Aisne semble avoir un léger avantage sur la Thiérache. Afin de permettre de développer et pérenniser l'agriculture biologique dans le Sud de l'Aisne, un accompagnement technique spécifique à la conversion à la viticulture biologique doit être engagé. Des actions doivent être mises en place au niveau du développement des filières. Des contacts doivent être noués avec les organismes stockeurs présents localement notamment en grandes cultures. Pourquoi ne pas envisager des passerelles avec les départements voisins ?				



H) EXEMPLE D'APPLICATION DE LA GRILLE - CAS N°2 : St Martin la Garenne (78)

1- Potentiel de production

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
Facilité de passage en AB liées aux caractères propres des systèmes de production	Cf. Partie III, Annexe- critères spécifiques à chaque système de production		<p>- <u>GC spécialisées</u> : rotations courtes (3-4 ans) ; légumineuses seulement chez 1 ou 2 ; difficulté de trouver de la matière organique locale ; parcellaire morcelé et dispersé ; qualité des sols moyenne (sableux filtrants) donc rendements modérés ; présence de ZCE (jachères, bois...) ⇒ conversion à l'AB nécessiterait des changements profonds de système mais avantage des ZCE</p> <p>- <u>Elevage</u> : 1 EA d'élevage : 100 ha / 80 vaches allaitantes, pas d'ensilage maïs, autonomie alimentaire, pâturage la plus grande partie de l'année, démarche qualité avec GMS 1 projet de diversification (engraissement broutards avec vente directe) ⇒ conversion à l'AB envisageable</p> <p>- <u>Maraîchage</u> : 1 projet d'un agri pour diversification en maraîchage biologique</p> <p><i>Sources : entretiens, étude BAC</i></p>
Sensibilité des agriculteurs aux modes de production biologique et, plus généralement, aux systèmes de production performants d'un point de	Existence de projets de développement territorial antérieurs, incluant une animation spécifique sur la relation agriculture-environnement	Nb d'opérations d'animation conduites. Nb ou % d'agriculteurs impliqués dans ces opérations Nb d'agriculteurs engagés dans	Par le PNR du Vexin : MAE prairie sans intrants (2 agri) et formations sur les haies (1 agri) Pas d'autres MAE, pas de programme identifié de la chambre.

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
vue environnemental.	(développement AB, opération agro-environnementale, opérations Fertimieux ou Phytomieux, mise en place d'une labellisation en protection intégrée...).	des démarches MAE, AOC, etc.	Programme Natura 2000 en cours avec mise en place prochaine de MAE Biodiversité ⇒ Peu de sensibilité mais synergie en cours entre projet eau et projet biodiversité <i>Sources : entretiens, AEV (opérateur N2000)</i>
Existence d'un moteur d'innovation sur le territoire	Présence significative d'agriculteurs biologiques sur le territoire Enseignement agricole tourné vers l'AB	Nb d'agriculteurs AB Nb de fermes de démonstration-références en AB Nb de ferme d'enseignement agricole convertie à l'AB Nb de module autour de l'AB	Pas d'agriculteur biologique sur le territoire mais plusieurs proches : - 3 céréaliers à 15 km - 1 en polyculture-élevage à 15 km - ferme de référence - 1 céréalier + élevage poules pondeuses à 30 km - ferme de référence - 5 maraîchers biologiques ou conversion (12 à 30 km) ⇒ Possibilités d'échanges entre agriculteurs Pas de formation agricole dans le département (seulement BPREA maraîchage biologique en 77, à l'opposé dans la région) <i>Sources : infos GAB IDF</i>
Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé	Encadrement disponible spécifiquement sur l'AB dans le département (CA, GAB,...).	Nb ETP/département	Animateurs GAB IDF sur accompagnement de projet et filières (2 ETP) Techniciens AB - GC à CA 77 (2 ETP) Technicienne maraîchage AB à CA IDF (0,8 ETP) Technicien élevage AB à l'ERE (0,5 ETP) (techniciens en AB interviennent à l'échelle



Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
			régionale) ⇒ Moyens humains permettant un accompagnement personnalisé quelque soit le mode de production <i>Sources : infos GAB IDF</i>
Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	Présence de structures collectives (Coopératives, CUMA...) motivées par l'AB	Nb de structures collectives Liste de ces structures	Coopérative locale ayant déjà une filière biologique (Sevepi) avec 5 adhérents en AB, en recherche de nouveaux volumes ; acteur important à mobiliser <i>Sources : infos GAB IDF</i>
Nature des systèmes de production ayant un potentiel de développement notable sur le territoire			<i>Liste des productions concernées</i> Elevage en perte de vitesse dans la région depuis longtemps mais volonté politique de le soutenir Était autrefois une zone de maraîchage, cerisiers, asperges, élevage, puis spécialisation et agrandissement des EA <i>Sources : entretiens</i>
CONCLUSION SUR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AB (+ / -)			Plutôt difficile vu le système de production dominant, atouts en élevage, proximité de fermes biologiques et moyens d'accompagnement global technique assez forts



2 – Potentiel local de consommation de produits AB

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
Importance du bassin de consommation proche	- Importance de la population du bassin	Nb habitants dans un rayon de 30 km	Proximité immédiate de l'agglomération de Mantes la Jolie (quelques km) ; potentiel à étudier car pouvoir d'achat modéré sur ce secteur Proximité de Vernon (dépt 27, 30 km) Proximité Paris (50 km), Versailles (40 km), Pontoise (40 km) (accès à l'A13 à quelques km) Territoire dans le PNR du Vexin (zone touristique proche de Paris) Fête annuelle régionale du patrimoine gourmand Villarceaux (15 km) regroupant les producteurs fermiers <i>Sources : RDVs, étude BAC</i>
Accessibilité au bassin de consommation	Distance entre zones de production et (bary-) centre du bassin de consommation Dispersion du bassin de consommation	Km	Voir ci-dessus : bonne accessibilité à des lieux de consommation notamment par la proximité de l'A13.
Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB	Existence d'opérations ou de projets de RC biologique sur le territoire Potentiel de RC biologique (notamment RC Etat)	Nb d'opérations RC biologique en cours ou envisagées sur le territoire Nombre de repas en RC/an dans un rayon de 30 km	Lycée de Mantes la Ville : lycée pilote du programme « Restauration Collective Biologique » financé par la Région via le GAB IDF, depuis 2009 ; vont renouveler leur mode d'approvisionnement en sept. 2009 ; ont une section hôtellerie-restauration ; mettent 1 composante biologique / semaine (yaourt ou entrée) ; projet d'introduction de pain biologique <i>Sources : infos GAB IDF</i>
CONCLUSION SUR LE POTENTIEL DE CONSOMMATION AB (+ / -)			Potentiel non négligeable en raison notamment de la proximité de l'agglomération parisienne mais concerne surtout des produits type légumes, intérêt direct pour des céréaliers à relativiser



3 - Etat et possibilités de structuration des filières – Organisation de la commercialisation des produits biologiques

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
Présence de filières permettant de valoriser les productions <u>locales</u>	Existence de structures ou de projets « filières courtes » (AMAP, points de vente directe, marchés...) sur le territoire	Nb	Marchés forains (Mantes la Ville ; Mantès la Jolie voulait organiser un marché biologique mais abandon) <i>Sources : info GAB IDF</i>
	Existence de grossistes et de structures (« plate-forme d'approvisionnement ») ou organisations collectives (coopératives biologiques) permettant de collecter ou centraliser l'offre de produits biologiques.	Nb	Coopérative locale Sevepi avec filière biologique (5 agri en AB adhérents), en recherche de nouveaux volumes Coopérative 100% biologique BIOCER (dépt 27 ; 45 km) Abattoir avec agrément AB à Nogent le Rotrou (dépt 28, 115 km) <i>Sources : info GAB IDF</i>
	Existence de magasins spécialisés AB sur le territoire ou en sa proximité.	Nb	Boulangerie de la Fontaine à Mantès la Ville (mais pas Pain Bio IDF) Biocoop de Mantès (avec approvisionnement local de légumes et fruits) + projet de Biocoop à Epône (8 km de Mantès) 2 autres boutiques indépendantes à Mantès (diététique) <i>Sources : info GAB</i>
	Présence de GMS ayant un rayon de produits AB sur le territoire ou en sa proximité	Nb	Pas de GMS avec produits locaux ni de projets de ce type <i>Sources : info GAB IDF</i>
	Présence d'entreprises de transformation spécialisées AB ou ayant des ateliers AB, artisanales ou industrielles, s'approvisionnant ou souhaitant s'approvisionner auprès des producteurs locaux, sur le territoire ou en sa proximité.	Nb	Moulin de Brasseuil (quelques km de Mantès) : meunier intégré dans la filière Pain Bio d'Ile-de-France, cherche des volumes localement <i>Sources : info GAB IDF</i>



Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
Facilité de centralisation de la production AB	Dispersion des producteurs (AB) sur le territoire	Nb agriculteurs /km2	Pour les céréaliers (production dominante) : atout de la coopérative Sevepi toute proche avec filière biologique existante + BIOCER Pour produits d'élevage : éleveurs peu nombreux, isolés ; abattoir assez éloigné Pour maraîchage : potentiel important
CONCLUSION SUR LA STRUCTURATION DES FILIERES ET L'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION (+ / -)			Potentiel important restant à développer et à mieux valoriser auprès des agriculteurs pour les inciter à la conversion à l'AB



4 – Contexte politique local

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
Position des collectivités territoriales par rapport au développement de l'AB	Existence de politiques spécifiques de soutien à l'AB (programmes RC biologique, financement de l'animation biologique, dispositif d'aides aux agriculteurs biologiques- aides à la reconnaissance, conversion, certification, investissement- ...)	-	-Soutien fort Région Ile de France (animation AB, RC Biologique avec 25 lycées pilotes, aide au maintien ARMAB, aide à la certification, aide aux investissements...) -MAE CAB déplaçonnée sur les AAC (grâce à l'Agence de l'Eau) -CG 78 peu impliqué sur l'AB (projet de circuit Formule 1 sur un champ captant dont les terres devaient être destinées à l'AB)
	Existence d'un projet de territoire (Charte PNR, Contrat de pays...) encourageant le développement de l'AB	-	PNR du Vexin peu actif mais liens en construction avec le GAB IDF
Position des collectivités vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	Stratégie préventive ou curative (dilution, nouveau captage, etc.)	-	-CAMY (communauté d'agglomération Mantes en Yvelines) : besoin de nouveaux captages (volumes et sécurisation) ; construction d'usine de traitement des pesticides + programme préventif ; sont actifs sur le sujet en s'appuyant sur Veolia Eau le délégataire. -Maire de St Martin (hors CAMY mais commune où sont présents les captages) assez ouvert et intéressé par la protection de l'eau
Position des acteurs de l'eau publics ou privés (syndicats de production – distribution AEP)	-	-	Veolia Eau (délégataire pour la CAMY) : très moteur. Usine de traitement + programme préventif ; ont travaillé sur la biodiversité de la boucle
Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau et aux	Présence d'association environnementaliste, d'association de consommateur dynamique	Nb	Association Qualité Environnement Région Mantaise (AQUEREM) Collectif des associations pour la défense de l'environnement en Seine Aval (GAB IDF en contact par le collectif Flins Sans F1)



Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
problèmes environnementaux plus globalement			
Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité	Liste d'entreprises concernées	-	A l'avenir, certains volumes des captages de St Martin partiront vers l'agglomération de Cergy (95) où sont présentes des entreprises utilisant de l'eau potable. <i>Source : Veolia Eau</i>
Pression foncière et accès aux terres agricoles	Position des structures et projets validés Potentiel de disponibilité foncière à moyen terme	Nb d'ha	Secteur péri-urbain ; pression foncière forte (territoire en limite de l'OIN Seine Aval, certains agriculteurs sont concernés) SAFER impliquée (convention de veille et de diagnostics fonciers avec la CAMY) ⇒ Inquiétude sur la pérennité des exploitations agricoles ; peu de disponibilité foncière dans le secteur
Position des organisations professionnelles agricoles locales vis à vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau	-	-	-Chambre d'Agriculture IDF Ouest en partenariat avec GAB pour développement de l'AB (actions techniques en maraîchage) + CA 77 (grandes cultures) (PARC BIO : programme d'actions régional concerté) -Position politique Chambre et FSEAIF : d'accord pour développer l'AB mais celle-ci ne doit pas être considérée comme le seul moyen de protéger la ressource en eau ; il existe d'autres mesures efficaces à la parcelle sans aller jusqu'à l'AB ; contre le fait d'imposer ou de favoriser l'AB sur les AAC ; contre le bail environnemental et l'acquisition de foncier par l'Agence de l'Eau ou les collectivités ; souhaite l'application d'un outil de diagnostic de risque de pollutions à la parcelle. ⇒ L'enjeu est d'associer ces partenaires incontournables dans des



Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
			actions ambitieuses et efficaces
CONCLUSION SUR LE CONTEXTE POLITIQUE LOCAL VIS A VIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			Collectivités et distributeur d'eau moteurs dans le projet ; volonté encore timide des organisations agricoles d'avancer efficacement et globalement sur le sujet



5 – Pression réglementaire sur le territoire

Critères	Indicateurs		Appréciation à dire d'expert (+ / -)
	Nature	Paramètre	
Position de la DDARS / +DDT vis-à-vis du captage concerné	-	-	Captage Grenelle
Application d'une réglementation de portée nationale (Directive nitrates...)	Inscription du territoire en zone vulnérable	-	Zone vulnérable vis-à-vis de la Directive Nitrates (toute l'Ile de France)
Existence de mesures d'application territoriale, susceptibles de devenir obligatoires	- Existence ou projet de programme d'action ZSCE - Coïncidence entre les axes prioritaires du programme d'action et les orientations des systèmes de production	-	Projet d'arrêté de DUP avec délimitation des périmètres de protection et moyens de protection (en cours de rédaction) Captage Grenelle : autre arrêté à prévoir qui pourra aller plus loin ; programme d'actions à élaborer d'ici l'automne 2011.
CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DE LA PRESSIION REGLEMENTAIRE			Arrêtés en cours de rédaction ; pression réglementaire forte qui peut être présentée de manière positive : l'AB peut être une manière d'anticiper ces contraintes dans un contexte d'aides et d'accompagnement favorable.



PARTIE II : GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES

-Version vierge à compléter-

**« COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES A ENJEU 'EAU' EN
FONCTION DE LEURS OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ? »**

Potentiel de développement de l'AB

1- Potentiel de production

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
1a) Facilité de passage en AB liée aux caractères propres des systèmes de production	Cf. Notice d'utilisation de la grille - critères spécifiques à chaque système de production		
1b) Sensibilité des agriculteurs aux modes de production biologique et, plus généralement, aux systèmes de production performants d'un point de vue environnemental.	- Existence de projets de développement territorial antérieurs, incluant une animation spécifique sur la relation agriculture-environnement (développement AB, opération agro-environnementale, opérations Fertimieux ou Phytomieux, mise en place d'une labellisation en protection intégrée...).	Nb d'opérations, d'animation conduites Nb ou % d'agriculteurs impliqués dans ces opérations Nb d'agriculteurs engagés dans des démarches MAE, AOC, etc.	
1c) Existence de vecteurs d'innovation sur le territoire (agriculteurs biologiques dans un système de production proche, enseignement agricole intéressé par l'AB)	- Présence significative d'agriculteurs biologiques sur le territoire - Enseignement agricole tourné vers l'AB	Nb d'agriculteurs biologiques Nb de fermes de démonstration-références conduites en agriculture biologique Nb de fermes d'enseignement agricole converties à l'AB Nb de modules autour de l'AB	
1d) Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé en AB	- Encadrement disponible spécifiquement sur l'AB dans le département (CA, GAB,...).	Nb ETP/département	
1e) Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	- Présence de structures collectives (Coopératives, CUMA...) motivées par l'AB	Nb de structures collectives Liste de ces structures	



Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
1f) Nature des systèmes de production ayant un potentiel de développement notable sur le territoire			<i>Liste des productions concernées A reformuler</i>
CONCLUSION SUR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AB (+/-)			



2 – Potentiel local de consommation de produits AB

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
2a) Importance du bassin de consommation proche	- Importance de la population du bassin	Nb habitants dans un rayon de 30 km	
2b) Accessibilité au bassin de consommation	- Distance entre zones de production et (bary-) centre du bassin de consommation - Dispersion du bassin de consommation	Km	
2c) Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB	- Existence d'opérations ou de projets de RC ¹ biologique sur le territoire - Potentiel de RC biologique (notamment RC Etat)	Nb d'opérations RC biologique en cours ou envisagées sur le territoire Nombre de repas en RC/an dans un rayon de 30 km	
CONCLUSION SUR LE POTENTIEL LOCAL DE CONSOMMATION DE PRODUITS AB (+/-)			

¹ Restauration Collective



3 - Etat et possibilités de structuration des filières – Organisation de la commercialisation des produits biologiques

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
3a) Présence de filières biologiques permettant de valoriser les productions locales	- Existence de structures ou de projets « filières courtes » (AMAP, points de vente directe, marchés...) sur le territoire	Nb	
	- Existence de grossistes et de structures (« plate-forme d'approvisionnement ») ou organisations collectives (coopératives biologiques) permettant de collecter ou centraliser l'offre de produits biologiques.	Nb	
	- Existence de magasins spécialisés AB sur le territoire ou en sa proximité.	Nb	
	- Présence de GMS ayant un rayon de produits AB sur le territoire ou en sa proximité	Nb	
	- Présence d'entreprises de transformation spécialisées AB ou ayant des ateliers AB, artisanales ou industrielles, s'approvisionnant ou souhaitant s'approvisionner auprès des producteurs locaux, sur le territoire ou en sa proximité.	Nb	

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
3b) Facilité de centralisation de la production AB	- Dispersion des producteurs (AB) sur le territoire	Nb agriculteurs /km ²	
<p align="center">CONCLUSION SUR LA STRUCTURATION DES FILIERES ET L'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS BIOLOGIQUES (+/-)</p>			

4 – Contexte politique local

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
4a) Position des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat par rapport au développement de l'AB sur le territoire concerné	- Existence de politiques spécifiques de soutien à l'AB (programmes RC biologique, financement de l'animation à l'AB, dispositif spécifique d'aides aux agriculteurs biologiques type MAEt, aides à la reconnaissance, conversion, certification, investissement...)	-	
	- Existence d'un projet de territoire (Charte PNR, Contrat de pays...) encourageant le développement de l'AB	-	
4b) Position des collectivités vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	- Stratégie préventive ou curative (dilution, nouveau captage, etc.)	-	
4c) Position des acteurs de l'eau, publics ou privés (syndicats de production – distribution AEP), vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable	-	-	
4d) Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau et aux problèmes environnementaux plus globalement	- Présence d'association environnementaliste, d'association de consommateur dynamique	Nb	

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
4e) Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité	- Liste d'entreprises concernées	-	
4f) Pression foncière et accès aux terres agricoles	- Position des structures et projets validés - Potentiel de disponibilité foncière à moyen terme	Nb d'ha	
4g) Position des organisations professionnelles agricoles locales vis à vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau	-	-	
CONCLUSION SUR LE CONTEXTE POLITIQUE LOCAL VIS A VIS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (+/-)			

5 – Pression réglementaire sur le territoire

Critères	Indicateurs		Appréciations (+/-)
	Nature	Paramètre quantitatif ou qualitatif	
5a) Position de la DDARS et de la DDT vis-à-vis du captage concerné	-	-	
5b) Application d'une réglementation de portée nationale (Directive nitrates...)	- Inscription du territoire en zone vulnérable	-	
5c) Existence de mesures d'application territoriale, susceptibles de devenir obligatoires	- Existence ou projet de programme d'action ZSCE - Complémentarité entre les axes prioritaires du programme d'action ZSCE et les caractéristiques des systèmes de production ayant un potentiel notable de développement de l'AB.	-	
CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DE LA PRESSION REGLEMENTAIRE (+/-)			



PARTIE III : NOTICE D'UTILISATION DE LA GRILLE

**« COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES A ENJEU 'EAU' EN
FONCTION DE LEURS OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ? »**

(« Grille d'analyse des territoires »)

La notice d'utilisation de la grille présente les différents critères de la grille d'Analyse des Territoires.

- La rubrique « **Pourquoi ce critère ?** » permet à l'utilisateur de mieux comprendre l'intérêt de renseigner ce critère, avec parfois des exemples concrets.

- La rubrique « **Remarques** » donne des indications sur la manière de renseigner l'indicateur, par exemple le niveau de détail nécessaire en fonction de l'usage pour comparaison (1) ou pour approfondissement (2).

A) COMMENT RENSEIGNER LES INDICATEURS ?

- Veiller à avoir une vision prospective et dynamique de la situation : analyser l'état des lieux actuel, les opportunités, les menaces, que ce soit au niveau national et local.
- Après avoir renseigné le mieux possible les indicateurs (en fonction du temps disponible et du type d'usage choisi), essayer de donner une appréciation synthétique du critère ce qui facilitera ensuite une vision globale et par exemple une comparaison entre plusieurs territoires.

Exemple d'appréciation :

- / + / ++ / +++ (du moins favorable au plus favorable)

= si le critère ne semble pas avoir d'impact ni positif ni négatif sur la potentialité de développement de l'AB

nc si l'information n'a pas été trouvée.

Attention : dans le but de remplir la grille avec des repères d'appréciation objectifs, cohérents et adaptés au terrain, il est nécessaire de précéder l'évaluation d'une concertation entre tous les acteurs impliqués pour avoir des repères communs d'appréciation.
En effet, un critère donné n'est pas systématiquement applicable à chaque territoire.

B) LISTE DES CRITERES

1- Potentiel de production

Une analyse du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur un territoire ne peut naturellement se faire sans une étude approfondie du potentiel de production agricole au sens strict. L'étude des pratiques agricoles locales, des relations intra et inter-agricoles mais également l'analyse de la sensibilité environnementale des agriculteurs participant à apprécier le potentiel global de production en AB sur le territoire.

Nom du critère :

Sensibilité des agriculteurs aux modes de production biologique et, plus généralement, aux systèmes de production performants d'un point de vue environnemental.

Pourquoi ce critère ?

Les agriculteurs engagés dans une démarche environnementale ou intéressés par les pratiques de l'agriculture biologique sont souvent sensibles et ouverts à une réflexion plus poussée sur leur système qui peut les mener à terme à une conversion à l'agriculture biologique. Il s'agit souvent d'une première étape vers un changement plus profond.

Remarques :

Connaître l'historique des opérations environnementales antérieures (Ferti ou Phyto mieux, programmes agro-environnementaux, labellisation en protection intégrée, actions du Réseau agriculture durable, investissement dans du matériel en lien avec des pratiques respectueuses de l'environnement ...) permet d'accompagner vers l'agriculture biologique les agriculteurs qui se sont révélés réceptifs à la notion de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nom du critère :

Existence de vecteurs d'innovation sur le territoire (agriculteurs biologiques, enseignement agricole intéressé par l'AB)

Pourquoi ce critère ?

La conversion à l'AB nécessite un cheminement personnel qui se nourrit des exemples qui sont véhiculés aux alentours pour contribuer à une remise en cause de son système (via par exemple des visites de fermes où les agriculteurs biologiques témoignent de leurs pratiques et de leur démarche de conversion).

Remarques :

Dispenser une formation ouverte et favorable à l'agriculture biologique contribue à rendre accessible ce mode de production au plus grand nombre. Permettre de mieux comprendre ce mode de production est un premier pas vers sa mise en pratique. Il existe plusieurs réseaux régionaux de fermes de démonstration biologiques où les systèmes biologiques sont mis en avant : les agriculteurs biologiques échangent sur différents sujets avec des professionnels agricoles (rentabilité économique, cahier des charges, etc.) et témoignent de leur expérience personnelle: faisabilité technique, parcours de conversion, etc.

Nom du critère :

Possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé en AB

Pourquoi ce critère ?

L'accompagnement des agriculteurs constitue un point-clé dans une démarche vers l'AB. Il est en effet nécessaire de repenser son système de production et donc d'être appuyé par des personnes compétentes. Face aux questionnements que pose le changement de référentiel, les agriculteurs éprouvent fréquemment le besoin d'être conseillés dans leurs choix pour ne pas commettre d'erreurs fondamentales qui limiteraient la viabilité de leur système.

Exemple :

Un diagnostic de conversion permet de vérifier la faisabilité technico-économique d'un passage à l'agriculture biologique. Il se révèle particulièrement utile pour donner des premiers éléments à l'agriculteur pour ses prises de décision. Cet appui technique est réalisé, selon les régions, par différentes structures : GRAB, CIVAM, CA, RAD, etc. Des techniciens de coopératives ou de CUMA peuvent également être des personnes ressources.

Nom du critère :

Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives

Pourquoi ce critère ?

Les structures agricoles susceptibles d'impulser des dynamiques collectives peuvent devenir des relais actifs du développement de l'AB sur un secteur à partir du moment où elles sont sensibilisées à l'agriculture biologique et qu'elles y adhèrent. Reconnues des agriculteurs, elles ont toute légitimité à être mises à contribution autour de projets collectifs de développement de l'agriculture biologique.

Exemple : Une coopérative agricole de type conventionnel peut faire le choix d'une diversification vers l'AB et contribuer au développement d'une filière locale biologique en s'appuyant sur des agriculteurs motivés par ce mode de production.

Nom du critère :

Nature des systèmes de production ayant un potentiel de développement notable sur le territoire

Pourquoi ce critère ? Certaines productions biologiques ont davantage de facilités techniques à se développer sur un territoire à la condition que les filières puissent en garantir les débouchés. S'attacher à caractériser l'importance de certaines productions dans une zone permet de comprendre si les conditions sont favorables à leur développement.

Parallèlement, il est également intéressant d'établir un état des lieux des filières conventionnelles pour pouvoir mettre en avant certaines difficultés et envisager une potentielle plus-value/diversification des systèmes via une conversion en agriculture biologique.

Exemple :

La filière laitière biologique a vécu un développement récent en région Bourgogne, de nouveaux producteurs sont ainsi parvenus à se convertir à l'agriculture biologique grâce à la reprise de la collecte par un industriel certifié AB, collecteur dont le slogan « la bio partout et pour tous » reflète bien la démarche.

2 – Potentiel local de consommation de produits AB

L'analyse du potentiel local de consommation de produits biologiques constitue une deuxième étape logique et incontournable, pour mesurer le développement potentiel de l'AB sur un territoire. Elle permet de mettre en avant les débouchés et circuits de commercialisation à privilégier par les futurs agriculteurs biologiques, en établissant un premier travail de prospection.

Nom des critères :

Importance et accessibilité du bassin de consommation proche

Pourquoi ce critère ?

Evaluer l'importance et l'accessibilité d'un bassin de consommation proche permet de préciser les possibilités de valorisation locale des produits certifiés AB.

Ces indicateurs permettent l'évaluation quantitative de la demande potentielle en produits biologiques. Ils apportent également des précisions sur l'approche géographique (atouts et contraintes des transports, barrières naturelles, etc.) et socioculturelle du secteur (traditions et interdits culinaires, catégorie socioprofessionnelle des consommateurs, etc.).

Exemple :

Sensibiliser et travailler sur le potentiel de développement de l'agriculture biologique, comme par exemple en Seine et Marne, aux portes de Paris (plusieurs milliers de consommateurs probables), permet d'évaluer les circuits de commercialisation à développer : écoulement local, d'approvisionnement de marchés, etc.

Nom du critère :

Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB

Pourquoi ce critère ?

Etablir un état des lieux des démarches collectives susceptibles de créer et d'organiser une demande locale en produits biologiques est crucial. Plusieurs structures peuvent déjà avoir travaillé sur l'AB : collectivités (PNR, Conseils Généraux et Régionaux, communautés de communes, etc.), établissements scolaires, réseau d'AMAP, Association de protection de l'environnement, etc. La restauration collective peut notamment représenter un marché important en volumes ; elle doit en effet aller vers les objectifs du Grenelle et peut-être demandeuse de produits biologiques locaux dans certaines conditions à étudier. Prendre contact avec ces structures permet également d'identifier des travaux et des personnes ressources.

3- Etat et possibilités de structuration des filières – Organisation de la commercialisation des produits biologiques

Les critères ci-dessous renseignent sur les différentes organisations de commercialisation de produits biologiques présentes sur le territoire en se basant sur les filières agricoles existantes. Pour éviter de recréer l'existant, cette étape est la première approche d'un travail de filières. L'approche doit être aussi dynamique pour évaluer les potentialités de structuration de filières locales.

Nom du critère :

Présence de filières biologiques permettant de valoriser les productions locales

Pourquoi ce critère ?

Il s'agit via ce critère d'estimer la présence d'acteurs économiques locaux capable d'acheter la production agricole biologique locale ; cette production pouvant par la suite être transformée et distribuée plus ou moins localement.

L'intérêt d'une valorisation locale est double :

- Rapprochement producteur-consommateur : meilleure connaissance des systèmes agricoles et donc meilleure compréhension entre les mondes rural/agricole et urbain. De plus, la valorisation locale permet de faire le lien entre producteurs et utilisateurs d'eau potable.
- Intérêt économique : si la production est transformée et distribuée localement, la valeur ajoutée reste sur le territoire.

Remarques :

Il s'agit de recenser en nombre et en volumes, les acteurs et les filières capables de s'approvisionner avec la production locale biologique: AMAP, marchés, points de vente à la ferme, magasins spécialisés, grossistes, plateforme d'approvisionnement, organisation économique de producteurs biologiques (OEPB), GMS, entreprises de transformation certifiées AB, etc.

Nom du critère :

Facilité de centralisation de la production AB

Pourquoi ce critère ?

La dispersion sur un territoire de la production agricole biologique peut être un frein à la structuration de filières collectives et à l'organisation de la commercialisation : investissements matériels et charges de structures élevées par agriculteur. Par exemple seule une certaine densité d'élevages laitiers biologiques sur un territoire donné, permet la mise en place d'une collecte biologique et donc une valorisation du produit.

A l'inverse, la présence d'un noyau d'agriculteurs biologiques peut créer une dynamique qu'il faut valoriser. Il sera dans ce cas intéressant d'analyser les principaux partenaires économiques (coopératives, abattoirs, négociants, etc.). Il est par ailleurs indispensable de repérer l'existence éventuelle de structures de centralisation de la production biologique (« plate-forme d'approvisionnement »), et de connaître leur rôle et leur importance dans la distribution locale ou régionale de produits biologiques.

4 – Contexte politique local

Au-delà du potentiel de production et de consommation de produits, il est important de mesurer la volonté locale de développement de l'AB : quels sont les éléments inhérents à la politique locale à considérer comme des atouts et quels sont ceux à considérer comme des freins (réels ou simplement perçus comme tels) ?

Ainsi la connaissance exhaustive des moyens mobilisables sur un territoire (notamment financiers via les politiques de soutien de l'Etat, des Agences de l'eau, des collectivités...), est nécessaire. Il sera également judicieux d'estimer la volonté des acteurs locaux à développer des actions préventives pour protéger la ressource en eau et/ou des actions permettant de développer l'AB.

Nom du critère :

Position des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat par rapport au développement de l'AB sur le territoire concerné

Pourquoi ce critère ?

Evaluer l'implication des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat permet de faire état d'une dynamique favorable autour des agriculteurs.

Cela passe par une mise à disposition de soutiens financiers et techniques (notamment par la mise en place d'animation territoriale) mais également via un engagement politique. Il faudra déterminer s'il existe une politique de soutien en faveur :

- de la mise en place de programmes de restauration collective biologique ?
- de l'animation autour de l'AB (financement, en terme de portage, partenariat...) ?
- des agriculteurs biologiques (MAEt, aides à la conversion, certification, investissement) ?
- ...

Plus globalement au niveau du territoire, existe-t-il un projet de territoire encourageant l'agriculture biologique ou dans lequel l'agriculture biologique peut être intégré (charte PNR, Contrat de Pays,...).

Remarques :

Faire cette analyse pour l'ensemble des collectivités et structures territoriales :

- les conseils généraux et régionaux
- les parcs naturels régionaux
- les communautés de communes et pays,
- certains syndicats mixtes
- ...

Nom du critère :

Position des collectivités et des acteurs de l'eau publics ou privés (syndicats de production – distribution AEP) vis à vis de la stratégie de distribution de l'eau potable

Pourquoi ce critère ?

Caractériser la stratégie de distribution de l'eau potable des gestionnaires de l'eau permet de mesurer leur implication possible pour accompagner le développement de l'AB comme outil de protection de la ressource.

Dans le cas de captages dégradés par une ou des pollutions d'origine agricole, la stratégie principale se base-t-elle sur la mise en œuvre :

- 
- exclusive d'actions préventives ?
 - d'actions préventives complémentaires à un traitement de l'eau avant distribution, ?
 - d'actions curatives majoritairement, via des traitements de l'eau, des mélanges (procédés connaissant certaines limites, notamment en cas d'aggravation des contaminations) ?

Ou est-il prévu un raccordement à un autre captage (abandon) ?

Remarques :

Dans ce dernier cas, il sera difficile d'impliquer le gestionnaire sur la protection de la « ressource abandonnée », mais cela peut renforcer sa volonté d'agir préventivement sur la ressource future.

La protection de captages stratégiques (non dégradés) est également un enjeu et est donc à considérer : par exemple dans des secteurs vulnérables connaissant de fortes mutations des exploitations agricoles (retournement de prairie et augmentation des cultures).

Nom du critère :

Existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes de qualité de l'eau et aux problèmes environnementaux plus globalement

Pourquoi ce critère ?

Un agriculteur qui a conscience « d'aller dans le sens de l'intérêt général » est en général plus motivé pour améliorer ses pratiques. De plus, un soutien des politiques locales en faveur de la protection de l'eau par la population est un atout important.

L'estimation de la sensibilité de la population ne peut se faire que de façon indirecte. Mais *a minima* elle peut être réalisée en répertoriant :

- les associations environnementalistes, associations de consommateurs dynamiques,
- mais aussi les initiatives locales en lien avec l'eau, le jardinage écologique, les problèmes liés aux pesticides, ...

Remarques :

Dans le cas de ressources superficielles, au-delà de l'enjeu eau potable, d'autres enjeux peuvent être mobilisateurs : fédérations de pêches, syndicats de rivières, baignades...

Nom du critère :

Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité

Pourquoi ce critère ?

La présence d'entreprises dépendantes d'une eau de qualité permet de mobiliser des acteurs complémentaires autour de la protection de la ressource et avoir un poids complémentaire compte tenu que la préservation de l'activité économique est liée à la protection de la ressource en eau (ex : brasseries).

**Nom du critère :**

Pression foncière et accès aux terres agricoles

Pourquoi ce critère ?

Structurant l'activité agricole, la notion de foncier est centrale, notamment pour les installations de nouveaux agriculteurs mais aussi pour des exploitations en place en secteur périurbain. Maintenir des terres en Zone Agricole au niveau du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et à des prix abordables, est indispensable au développement serein de l'agriculture biologique sur un territoire. Or, certaines structures gérant le foncier, notamment dans des zones périurbaines, développent des politiques d'artificialisation et de spéculation foncière.

Remarques :

Plusieurs structures travaillent avec les agriculteurs, autour de la question du foncier. Faciliter la mise à disposition de terres pour installer ou sécuriser des agriculteurs biologiques peut notamment être fait grâce à l'instauration d'un bail rural environnemental (BRE). Il vise à imposer, par des clauses limitatives, des pratiques respectueuses de l'environnement. De plus, au niveau local, une concertation entre les acteurs locaux, lors des révisions de PLU, est également un moyen efficace pour aménager durablement les territoires.

Nom du critère :

Position des organisations professionnelles agricoles locales vis à vis du développement de l'AB et de la protection de la ressource en eau

Pourquoi ce critère ?

L'augmentation des surfaces en agriculture biologique sur un territoire est fortement dépendante de l'implication de l'ensemble des acteurs du monde agricole. Un travail collectif, une vision partagée ainsi qu'une politique agricole locale commune, favorisent le développement de l'AB sur des territoires à forts enjeux (eau notamment). A l'inverse, des positionnements divergents par rapport à une politique agricole locale à développer tend à réduire l'efficacité des actions menées et à ralentir leurs mises en place.

Remarques :

Lors de la mise en place d'une étude BAC, un comité de pilotage peut regrouper l'ensemble des acteurs du monde de l'agriculture et de l'eau sur un territoire. Un positionnement de la part des acteurs, notamment sur une méthodologie d'étude et sur une stratégie de développement de l'agriculture locale, est défini. C'est notamment le cas autour de points de captages Grenelle, où une animation locale spécifique peut être proposée.

5 – Pression réglementaire sur le territoire

L'étude des pressions réglementaires permet de compléter l'étude de potentiel de développement de l'AB, en prenant en compte, à la fois la position des services de l'Etat vis-à-vis du captage à protéger, mais également les différentes directives et mesures territoriales existantes.

Nom du critère :

Position de la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) et de la direction départementale des territoires (DDT) vis-à-vis du captage concerné

Pourquoi ce critère ?

L'identification du captage comme site d'action prioritaire implique une sensibilité particulière des services de l'Etat à la résolution des problèmes de dégradation de la ressource en eau, et donc une réceptivité à toute solution susceptible de contribuer à les résoudre, dont le développement de l'agriculture biologique.

Remarques :

Le positionnement des services de l'Etat par rapport à un captage est exprimé par l'appréciation du caractère prioritaire d'une action à son niveau, au regard :

- de l'importance stratégique du captage pour l'alimentation en eau potable, actuelle et future (population desservie, substituabilité de la ressource...),
- de sa situation par rapport aux textes réglementaires nationaux,
- de l'état de dégradation de la ressource en eau utilisée pour la production d'eau potable et de son évolution,
- de son inscription éventuelle dans la liste des « 500 captages du Grenelle de l'environnement ».

Nom du critère :

Application d'une réglementation de portée nationale (Directive nitrates...)

Pourquoi ce critère ?

Il convient de rechercher si les dispositions réglementaires qui s'imposent, à l'échelle du territoire de l'AAC comme à une échelle territoriale beaucoup plus vaste, ont des conséquences dans la mise en oeuvre des pratiques propres à l'agriculture biologique.

La principale réglementation de portée nationale en matière de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole procède de l'application de la Directive 91/676/CEE sur les nitrates.

Les « programmes d'action nitrates », pris en application de cette directive, devraient cependant être à peu près neutres par rapport au développement de l'agriculture biologique.

Remarques :

Les « programmes d'action nitrates », arrêtés au niveau départemental en application de la Directive « nitrates », peuvent avoir une incidence marginale sur les systèmes de production en agriculture biologique, sur les territoires classés en zone vulnérable au titre de cette directive. Cette incidence est liée à l'interdiction d'une implantation de légumineuses pures en interculture, prévue dans la majorité des arrêtés préfectoraux relatifs aux 4èmes programmes d'action nitrates (2009-2012), et justifiée par la nécessité de diminuer les risques de lixiviation, en limitant la quantité totale d'azote incorporée par fixation symbiotique. Cette interdiction ne devrait avoir qu'un impact négligeable sur les systèmes de production en

agriculture biologique, compte tenu de la possibilité d'implanter des légumineuses en mélanges pendant la période d'interculture.

Nom du critère :

Existence de mesures d'application territoriale, susceptibles de devenir obligatoires

Pourquoi ce critère ?

Les principales mesures d'ordre réglementaire susceptibles d'être appliquées sur les territoires des AAC relèvent du dispositif relatif aux «Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) », s'appuyant sur les articles R.114-1 à R.114-10 du code rural.

Ce dispositif permet aux préfets de délimiter une zone de protection de l'aire d'alimentation de captages, puis d'y définir un programme d'action susceptible de devenir d'application obligatoire, si la mise en œuvre des mesures qui le constituent n'est pas conforme aux objectifs initiaux, dans un délai de un à trois ans suivant les situations.

La mise en œuvre de ce dispositif est susceptible de s'articuler avec le développement de l'agriculture biologique, dans la mesure où il peut y avoir superposition, sur le même territoire, de deux logiques d'action : l'une impliquant la possibilité d'une imposition de mesures obligatoires, l'autre (conversion à l'agriculture biologique) ne pouvant reposer que sur le volontariat.

Remarques :

Il n'est pas possible de préjuger des conséquences de l'interaction « ZSCE x développement de l'agriculture biologique » sans faire un diagnostic spécifique au territoire de l'AAC considérée, deux scénarii inverses pouvant être a priori envisagés :

- l'action réglementaire constitue le principal outil retenu pour agir sur la ressource en eau, créant un contexte relationnel peu favorable pour une action d'animation en faveur du développement de l'agriculture biologique,

- à l'inverse, l'importance de la pression réglementaire née de la mise en œuvre d'un programme d'action ZSCE peut inciter un certain nombre d'agriculteurs à adopter un système de production qui soit conforme aux exigences réglementaires (par exemple, en termes de la limitation de l'usage des pesticides), tout en permettant une valorisation économique du mode de production qui permet le respect de ces exigences. Dans ce dernier cas, il y a complémentarité entre deux approches, l'une réglementaire, l'autre reposant sur le volontariat et la contractualisation.

Attention : Dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique et selon les résultats de l'étude hydrogéologique menée sur l'AAC, certaines mesures peuvent limiter le développement de l'agriculture biologique, notamment via l'interdiction d'épandre des matières organiques d'origine animale.

C) ANNEXE : CRITERES SPECIFIQUES A CHAQUE SYSTEME DE PRODUCTION

Les critères présentés ci-dessous permettent d'affiner l'analyse de la « **facilité de passage en AB liée aux caractères propres des systèmes de production** ».

Ce sont des critères et des indicateurs qui restent généraux et qui peuvent nécessiter une adaptation au contexte de chaque région, en amont de l'utilisation de la grille.

IMPORTANT : Il faut adapter les valeurs indicatives aux contextes locaux et ne pas hésiter à imaginer d'autres critères ou indicateurs mieux adaptés à la zone d'étude.

1- Zones de productions animales

Critères	Nature des indicateurs	Paramètre quantitatif ou qualitatif	Valeurs indicatives
Autonomie alimentaire	Densité de production laitière de la région	Production laitière moyenne/ Ha SAU	<i>A définir selon les régions</i>
	Chargement animal	UGB ² / ha SAU	Inférieur à 1,5 UGB / ha SAU
Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse	Surface d'herbe dans l'assolement de l'exploitation	Surface Toujours en Herbe / SAU élevée	<i>A définir selon les régions</i>

Nom du critère :

Autonomie fourragère

Pourquoi ce critère ?

Ce critère est lié au principe du lien au sol : l'objectif est de limiter l'importation de matières organiques afin que les effluents soient valorisés localement et surtout de limiter les excédents d'effluents sur les parcelles (risque de pollution par les nitrates et phosphates).

Une exploitation avec un chargement à l'hectare important et une densité importante de production laitière implique une quantité d'effluents d'élevage élevée à l'hectare. Au contraire une exploitation autonome en fourrages aura des surfaces plus élevées par rapport au troupeau afin de fournir l'alimentation, les surfaces étant suffisantes pour absorber et valoriser les effluents produits.

Remarque : Dans le cas où les élevages ne disposent pas des surfaces suffisantes pour l'épandage des effluents, s'assurer qu'il y ait des surfaces certifiées AB dans le secteur (les effluents issus d'élevages AB doivent obligatoirement être épandus sur des terres certifiées AB).

Nom du critère :

Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse

Pourquoi ce critère ?

Dans le but de respecter l'environnement (eau, sol, air, biodiversité) et limiter les résidus potentiels dans les produits de l'élevage, l'agriculture biologique s'interdit l'usage de produits chimiques de synthèse. Elle limite les facteurs de risques de maladies grâce à des choix techniques adaptés : équilibre des rations, bien-être, complémentation alimentaire, stimulation de l'immunité, choix des races, gestion du pâturage...De plus, l'agriculture biologique tend à

² Unité Gros Bovins

diminuer les surfaces dédiées à la culture de maïs par exemple, pour développer des systèmes fourragers basés sur la culture de prairies, faible consommatrice d'engrais et de pesticides.

Remarque : Les traitements chimiques systématiques sont interdits. Les médecines naturelles sont à utiliser préférentiellement (repérer l'usage d'homéopathie, phytothérapie, aromathérapie...).

2- Zones de productions végétales

Critères communs aux zones de productions végétales :

Nom du critère :

Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse

Pourquoi ce critère ?

Dans le but de respecter l'environnement (eau, sol, air, biodiversité), l'agriculture biologique s'interdit l'usage de produits chimiques de synthèse. Elle limite les facteurs de risques de maladies et d'enherbement grâce à des choix de techniques culturales adaptées : choix variétaux, rotation diversifiée intégrant de la prairie et/ou des légumineuses, source de matière organique biologique proche ou cultures de légumineuses, désherbage mécanique (matériel adapté), lutte biologique. Les exploitations ayant déjà adopté certaines de ces pratiques ou ayant entamé une réflexion sur le sujet envisageront plus facilement l'option de la conversion à l'agriculture biologique.

Nom du critère :

Biodiversité

Pourquoi ce critère ? Les services que rend la biodiversité pour la prévention des maladies et l'attaque de ravageurs des cultures sont cruciaux en agriculture biologique. La gestion de la biodiversité (haie, taille des parcelles, bandes enherbées...) permet de favoriser la mise en place d'un équilibre entre les bio-agresseurs potentiels et leurs prédateurs.

Nom du critère :

Gestion de la fertilisation

Pourquoi ce critère ?

La fertilisation en AB se raisonne selon le fonctionnement du sol (type, profondeur...). L'expression du potentiel de fertilité repose donc sur une connaissance approfondie de ses sols et une gestion adaptée de la matière organique et du travail mécanique. Plus la fertilisation sera raisonnée de manière globale à l'échelle de la rotation en prenant en compte d'autres solutions que les apports minéraux, plus l'exploitation aura de facilité à passer en AB.

2.1- Zone de Grandes Cultures

Critères	Nature des indicateurs	Paramètre quantitatif ou qualitatif	Valeurs indicatives
----------	------------------------	-------------------------------------	---------------------

Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse	Diversité de l'assolement	Nb d'espèces et de familles végétales cultivées	Au moins 5 cultures (ou au moins 3 familles végétales différentes) dans les assolements.
Biodiversité	Surfaces de Compensation Ecologique favorisant la biodiversité (haies, bosquets, lisières, etc.)	Part des surfaces de compensation écologique / SAU	Entre 5 et 10% (IDEA retient une SCE = 7%). Estimation à dire d'experts
Gestion de la fertilisation	Surfaces de légumineuses présentes sur l'exploitation	Surfaces légumineuses / SAU	Au moins une pratique présentée ci-dessous : - Fourragères (très liée aux débouchés locaux) - Légumineuses à graines (féverole, pois, lentilles, etc.) - Pratiques d'associations de cultures (céréales-protéagineux, ...) - Pratique d'engrais verts, de semis sous couvert
	Disponibilité des ressources en matières organiques	Nb de km/ source de matières organiques (d'élevage ou industriels)	<i>A définir selon les régions</i>

2.2- Zones de maraîchage

Nom du critère :

Précédent agricole et activité du sol

Pourquoi ce critère ?

Certaines productions agricoles sont particulièrement néfastes pour la qualité du sol :

- l'usage intensif de pesticides (nombreux résidus dans le sol)
- l'absence de travail du sol et le passage répété d'engins (tassement du sol)

De plus, l'arrachage d'arbres ou de ceps perturbe le fonctionnement du sol qui a besoin de plusieurs années de pratiques adaptées pour se reconstituer.

La prise en compte du précédent cultural sur des parcelles de maraîchage est donc importante pour faciliter la conduite en agriculture biologique.

Critères	Nature des indicateurs	Paramètre quantitatif ou qualitatif	Valeurs indicatives
Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse	Diversité de l'assolement	Nb d'espèces et de familles végétales cultivées	Au moins 50 types variétaux cultivés
Biodiversité	Surfaces de Compensation Ecologique favorisant la biodiversité (haies,	Part des surfaces de compensation écologique / SAU	Entre 5 et 10% (IDEA retient une SCE = 7%). Estimation à dire d'experts

	bosquets, lisières, etc.)		
Gestion de la fertilisation	Utilisation d'amendement organique	% matières organiques/ensemble des apports	Au moins 75% d'amendement organique
Précédent cultural et activité du sol	Travail du sol	% du sol travaillé depuis 5 ans	Pas de maraîchage hors sol Méthode de travail du sol durant les 5 années précédentes

2.3- Zones d'arboriculture

Critères	Nature des indicateurs	Paramètre quantitatif ou qualitatif	Valeurs indicatives
Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse	Diversité des variétés et des espèces	Nb d'espèces et de variétés cultivées	Plus de 4 espèces et/ou 5 variétés souhaitées (IDEA)
	Gestion de l'inter-rang	% des inter-rangs couverts par présence de végétation spontanée, semis ou apport d'écorce	
	Gestion du rang	% du rang géré mécaniquement (tonte, griffage) ou thermiquement	
Gestion de la fertilisation	Utilisation d'amendement organique	% des fertilisants sous forme organique	
Biodiversité	Surfaces de Compensation Ecologique favorisant la biodiversité (haies, bosquets, lisières, etc.)	Part des surfaces de compensation écologique / SAU	Entre 5 et 10% (IDEA retient une SCE = 7%). Estimation à dire d'experts

2.4- Zones de viticulture

Critères	Nature des indicateurs	Paramètre quantitatif ou qualitatif	Valeurs indicatives
Limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse	Gestion de l'inter-rang	% des inter-rangs enherbés par un semis ou par présence de végétation spontanée	
	Gestion du rang	% du rang géré mécaniquement (tonte, griffage) ou thermiquement	
Gestion de la fertilisation	Utilisation d'amendement organique	% des fertilisants sous forme organique	
Biodiversité	Surfaces de Compensation Ecologique favorisant la biodiversité (haies, bosquets, lisières, etc.)	Part des surfaces de compensation écologique / SAU	Entre 5 et 10% (IDEA retient une SCE = 7%)